

ACTION COLLECTIVE EN VALEURS MOBILIÈRES CONTRE NORTHERN DYNASTY MINERALS LTD.

Avez-vous acquis des titres de Northern Dynasty Minerals Ltd. entre le 29 mars 2018 et le 25 novembre 2020, inclusivement, et déteniez-vous une partie ou la totalité de ces titres le 22 août 2020 ou le 25 novembre 2020?

Un règlement a été conclu dans une action collective contre Northern Dynasty Minerals Ltd. (« Northern Dynasty »), Ronald W. Thiessen, Thomas C. Collier, Cantor Fitzgerald Canada Corporation, Corporation Canaccord Genuity, BMO Nesbitt Burns Inc., Paradigm Capital Inc., Valeurs Mobilières TD Inc. et Velocity Trade Capital. Dans cette action, il est allégué que certaines communications faites au public et certains documents fournis aux investisseurs par Northern Dynasty contenaient de fausses déclarations.

Le règlement prévoit que les défendeurs et leurs assureurs verseront la somme totale de 2 125 000 \$ US pour résoudre les réclamations. Le règlement est un compromis à l'égard de réclamations contestées et ne constitue pas un aveu de responsabilité, d'acte répréhensible ou de faute de la part de Northern Dynasty ou des autres défendeurs, qui tous ont nié et continuent de nier les allégations présentées contre eux.

Le règlement doit être approuvé par la Cour suprême de la Colombie-Britannique. L'audience d'approbation du règlement aura lieu le 23 février 2023. À l'audience, la Cour se prononcera également sur la demande d'approbation des honoraires des avocats du groupe, qui ne dépasseront pas 25 % des sommes recouvrées plus le remboursement des frais engagés dans le cadre du litige.

VOS OPTIONS ET LES DATES LIMITES

Vous avez trois options :

- 1. Continuer de participer à l'action collective et soumettre un formulaire de réclamation valide.** Vous n'avez pas besoin de faire quoi que ce soit pour participer à l'action collective. Si la Cour approuve le règlement, la distribution qui y est prévue sera effectuée. **Si vous voulez présenter une réclamation en vue d'obtenir une indemnité, vous devez le faire d'ici le 12 juin 2024 à 23 h 59, heure de Vancouver (heure du Pacifique).** Si le règlement est approuvé, mais que vous ne transmettez pas de réclamation avant cette échéance, vous pourriez ne pas recevoir votre partie des fonds distribués, et votre réclamation deviendra caduque.
- 2. Continuer de participer à l'action collective et vous opposer au règlement ou aux honoraires des avocats du groupe.** Si vous souhaitez vous opposer au règlement proposé ou au paiement des honoraires et débours des avocats du groupe, vous devez remplir un avis d'opposition d'ici le **9 février 2024 à 23 h 59, heure de Vancouver (heure du Pacifique).**
- 3. Vous exclure de l'action collective.** Tous les membres du groupe seront liés par les modalités du règlement, sauf s'ils s'excluent de l'action. **Si vous voulez vous exclure de l'action, vous devez le faire d'ici le 13 février 2024 à 23 h 59, heure de Vancouver (heure du Pacifique).**

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la certification de l'action collective, des personnes ayant la qualité de membres du groupe, du règlement, de la marche à suivre pour demander une indemnité dans le cadre du règlement, de votre droit de vous exclure du groupe et du règlement, de vous opposer au règlement ou aux honoraires des avocats du groupe et de participer à la demande d'approbation du règlement présentée à la Cour et de la marche à suivre pour l'exercer, du protocole de distribution et des honoraires des avocats du groupe, consultez la version détaillée de l'avis, accessible en ligne au www.northerndynastymineralsclassaction.com, ou appelez sans frais au 1-888-352-1072.

Les membres du groupe qui ont acquis des titres de Northern Dynasty Minerals Ltd. à la NYSE sont admissibles à une indemnisation aux termes d'une entente de règlement conclue aux États-Unis. Des renseignements sur la date limite pour les réclamations et les différents processus sont accessibles au www.northerndynastysecuritiessettlement.com.